

L'État, dans une logique comptable de compression des coûts et de casse du service public, supprime des postes de titulaires, dégrade les conditions de travail des personnels et des élèves, use et abuse des personnels non-titulaires, qu'ils soient de droit privé ou public. Il les recrute d'ailleurs sur des contrats multiples et variés afin de casser au maximum solidarité et combativité.

C'est contre cette logique que Sud Education s'est toujours opposé au recrutement de personnels précaires. En revanche Sud éducation s'est toujours battu aux côtés des non-titulaires, pour l'amélioration de leurs conditions de travail et leur titularisation.

SUD éducation revendique la création des emplois statutaires nécessaires à la qualité du service public d'éducation.

SUD éducation exige la titularisation de tous les personnels sans condition de concours, de nationalité ou de stage.

La création des commissions consultatives paritaires (CCP) ne garantit pas l'amélioration de la condition des non-titulaires d'autant que nombre d'entre eux ne sont pas représentés comme certain-e-s vacataires ou les contractuel-le-s de droit privé.

Seule la lutte et l'organisation permettront de mettre un terme à la spirale de la précarité et de la régression salariale, et d'obtenir enfin des améliorations.

Cependant ces CCP reconnaissent enfin l'existence officielle des non-titulaires, en allant au-delà de l'émiettement des contrats. Elles permettront surtout aux non-titulaires, *via* leurs propres représentant-e-s, de se défendre eux-mêmes, sans être sous la tutelle d' élu-e-s titulaires et sans être seul-e-s face à l'administration.

C'est bien pour combattre la pression des hiérarchies et pour assurer la défense des droits des non-titulaires trop souvent bafoués que SUD éducation participe à ces élections professionnelles.

SUD éducation refuse :

- **les suppressions massives de postes de titulaires**, qui poussent nombre d'entre nous vers des poste précaires ;
- **le mépris de l'administration**, qui considère les non-titulaires comme de simples variables d'ajustement (heures disséminées, temps partiels imposés, « obligation » d'enseigner dans des matières pour lesquelles les non-titulaires n'ont eu aucune formation, etc.) ;
- **les pressions hiérarchiques**, particulièrement fortes à l'encontre des non-titulaires ;
- **les retards de paiement** qui entraînent agios et difficultés financières ;
- **les contrats de 10 mois**, qui privent *de facto* les non-titulaires de rémunération l'été.

SUD éducation revendique :

- **la titularisation de tous les personnels** sans condition de concours, de nationalité ou de stage. En toute cohérence, Sud éducation s'oppose donc à la mise en place du CDI dans la fonction publique : s'il garantit effectivement une continuité du traitement salarial, il ne donne néanmoins aucune sécurité de l'emploi.

Et dès maintenant :

- **l'accès aux mêmes droits que les titulaires** (égalité de traitement, primes, congés, retraites...),
- **la prise en compte de l'ancienneté et des acquis professionnels de l'expérience** dans le calcul des salaires - nous nous opposons à la revalorisation salariale dite « au mérite » ;
- **un même accès à la formation que les titulaires**, sur le temps de travail ;
- **l'abandon du recours à la vacance** en lieu et place d'un CDD.